



**COORDINATION SUD**

RASSEMBLER & AGIR  
POUR LA SOLIDARITÉ INTERNATIONALE



**#USE  
YOUR  
VOTE**



**EUROPE**

**PRÉCIS DE SOLIDARITÉ INTERNATIONALE  
POUR LES MEMBRES DU PARLEMENT EUROPÉEN**

# **DÉFENDRE UN MODÈLE DE DÉVELOPPEMENT JUSTE ET DURABLE PORTÉ PAR L'UE**

Juillet 2024

# Coordination SUD est la coordination nationale des ONG françaises de solidarité internationale (OSI).

---

Association loi 1901 fondée en 1994, Coordination SUD rassemble, aujourd'hui, 184 ONG, adhérentes directes ou au travers de six collectifs (CLONG-Volontariat, Cnajep, Coordination Humanitaire et Développement, CRID, FORIM, Groupe initiatives). Agissant avec et en faveur des populations les plus laissées pour compte, ces organisations mènent des actions humanitaires d'urgence, de développement, de protection de l'environnement, de défense des droits humains, ou encore de plaidoyer et d'éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale.

Pour le secteur associatif de droit français de la solidarité internationale, Coordination SUD, avec ses organisations membres, assure quatre missions : la promotion et la défense d'un environnement favorable à l'action et l'expression des organisations de la société civile (OSC), l'appui et le renforcement de ces mêmes OSC, la construction et la représentation de positions communes auprès des institutions publiques et privées, en France, en Europe et dans le monde sur les politiques de solidarité internationale ; et enfin, la veille et la prospective sur la solidarité internationale et son secteur associatif, leurs évolutions et enjeux.

## Coordination SUD, Rassembler et Agir pour la Solidarité Internationale

---

*« Déchiffrer le monde réel en le dépouillant des visions et des valeurs dont la langue, toute langue, est porteuse, c'est en dérangé l'ordre institué, en bouleverser les hiérarchies. »\**

C'est aussi pourquoi Coordination SUD utilise l'écriture inclusive, à tout le moins non exclusive, pour l'ensemble de ses publications, tirée des orientations et principes suggérés par le Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes (HCE) français.

Quelques petits changements d'habitude en plus de procédés de rédaction très simples et très concrets permettent de donner à écrire, lire, voir et comprendre le monde et les sociétés dans leur pluralité. Ainsi, cette publication repose sur :

- des formulations neutres (ex. présidence plutôt que président),
- des noms et adjectifs épiciens, (ex. responsable plutôt que chef),
- le dédoublement des mots (ex. citoyennes et citoyens) en respectant l'ordre alphabétique pour leur citation,
- l'accord de proximité avec le dernier nom, qu'il soit féminin ou masculin, singulier ou pluriel, un recours, si besoin est, au point médian.

Les visuels utilisés par Coordination SUD complètent cette expression inclusive évitant les stéréotypes de genre et bousculant nos réalités, et surtout leurs compréhensions.

\* Annie Ernaux, Prix Nobel de Littérature 2022, Discours, Stockholm, 7 décembre 2022

# Introduction

Crise climatique, guerre en Ukraine ou encore explosion de la pauvreté mondiale faisant suite à la crise du Covid-19... L'Union européenne (UE) issue des élections de juin 2024 fera face à des défis sans précédent. Elle devra prendre ses responsabilités et sa part dans la réponse aux crises et à la lutte contre les inégalités mondiales. À l'opposé de la tendance à prioriser la compétition et à se recentrer sur ses propres intérêts, l'Union européenne doit se montrer fiable et réaffirmer qu'elle est une alliée de confiance pour les pays du Sud global et leurs populations.

En quelques chiffres clés :

- Près de 700 millions de personnes vivent sous le seuil d'extrême pauvreté, soit 8,6 % de l'humanité<sup>1</sup>
- Entre 691 et 783 millions de personnes souffrent de la faim dans le monde<sup>2</sup>
- La moitié de la population mondiale n'a pas accès aux services de santé essentiels<sup>3</sup>
- 10 % de la population est menacé par la montée des eaux<sup>4</sup>

Dans un monde interconnecté, agir pour des conditions de vie dignes, plus durables, équitables et justes dans les pays où elles sont les plus critiques est sans conteste l'un des meilleurs investissements pour l'avenir de l'Europe elle-même. Les Français et les Françaises, les Européennes et les Européens ont d'ailleurs conscience de ces interactions ainsi que de l'importance de la solidarité internationale dans ce contexte :

- 73 % des personnes interrogées en France, en Allemagne et en Italie considèrent que le soutien de l'Union européenne en faveur de la santé, de l'éducation et du développement des pays les plus pauvres devrait être maintenu ou augmenté (2024)<sup>5</sup>
- En moyenne, 58 % des personnes interrogées en France (56 %), en Allemagne (53 %) et en Italie (64 %) sont en accord avec l'affirmation selon laquelle « soutenir le développement des pays les plus pauvres fait partie des valeurs de l'Union européenne » (2024)<sup>6</sup>
- Pour 55 % des Français et des Françaises, les enjeux mondiaux (climat, guerre, pandémie) ont un impact grandissant sur leur vie quotidienne (2022)<sup>7</sup>

Pour Coordination SUD, la crédibilité de l'Union européenne sur la scène internationale passe avant tout par le respect de ses engagements et la stabilité de son aide publique au développement (APD). Elle passe également par la capacité de l'UE à aligner ses politiques extérieures avec ses propres valeurs : la démocratie, l'État de droit, la protection de l'espace civique et les objectifs de développement durable. C'est le modèle que l'Europe propose au sein du Traité sur l'Union européenne. Il doit être sanctuarisé et réaffirmé.

## LE SAVIEZ-VOUS ?

La politique de développement se trouve au cœur des politiques extérieures de l'Union européenne. Elle vise à réduire et, à terme, à éradiquer la pauvreté, et joue un rôle central dans l'action de l'Union au regard du programme de développement durable à l'horizon 2030 des Nations unies. Trois textes principaux déterminent l'orientation de la politique de solidarité internationale de l'Union européenne :

- Le nouveau Consensus européen pour le développement, adopté en 2017 et qui définit un ensemble de principes en matière de coopération au développement
- Le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE)
- Le traité sur l'Union européenne

Quel est le rôle de l'aide publique au développement (APD) ? L'APD est l'une des trois principales sources de financement extérieur pour les pays en développement. Bien qu'inférieure aux investissements directs étrangers et aux transferts de fonds, elle est la source la plus stable et prévisible. Elle est donc primordiale pour les populations vulnérables, notamment dans les contextes de crise, quand les autres flux tendent à baisser. L'APD mondiale a ainsi augmenté entre 2020 et 2021, lors de la pandémie de Covid-19, permettant de répondre en partie aux besoins des populations les plus vulnérables<sup>8</sup>.

1. Toutes les notes de bas de page sont consultables page 18 de ce document.



# Les pouvoirs du Parlement européen pour favoriser une Europe de la solidarité internationale

---

En tant que parlementaire, vous pouvez répondre aux défis mondiaux en soutenant l'action internationale de l'Union européenne pour un monde plus solidaire et plus juste.

## Pouvoir législatif

Le Parlement européen, conjointement avec le Conseil de l'UE, adopte la législation de l'Union sur la base des propositions de la Commission européenne. Le Parlement européen examine également le programme de travail de la Commission et l'invite à soumettre des propositions législatives.

## Pouvoir budgétaire

Le Parlement approuve le cadre financier pluriannuel (CFP), c'est-à-dire le budget pluriannuel de l'UE. Il a également le pouvoir d'adopter le budget annuel, sur un pied d'égalité avec le Conseil, et d'approuver la manière dont le budget de l'Union est dépensé.

## Pouvoir de contrôle

Le Parlement dispose d'une série de pouvoirs de supervision et de contrôle :

- Il entend la présidence du Conseil de l'UE en session plénière sur son programme;
- Il peut créer des commissions d'enquête pour investiguer sur d'éventuelles violations du droit communautaire par les États membres;

- Il élit le médiateur ou la médiatrice européenne, qui enquête sur les plaintes relatives à des cas de mauvaise administration dans les institutions et organes de l'Union;
- Il peut demander à la Cour de justice de prendre des mesures contre le Conseil ou la Commission s'il constate des contradictions avec la législation européenne;
- Il est consulté sur la nomination de la présidence et du directoire de la Banque centrale européenne (BCE) par le Conseil européen.

En outre, les député·es européen·nes ont le pouvoir d'influencer l'action du Conseil en envoyant des questions écrites ou orales pour recommander de nouvelles mesures ou politiques.

## Procédures spéciales

Le Parlement européen intervient également par le biais de plusieurs procédures spéciales :

1. La procédure d'approbation, qui est un droit de veto dans 16 domaines;
2. La procédure de consultation, qui permet au Parlement de donner un avis non contraignant et qui est obligatoire dans une cinquantaine de domaines;
3. Le droit d'initiative, qui permet au Parlement de demander à la Commission de présenter une proposition législative.



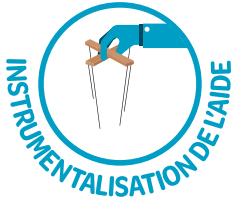


**Les 5 priorités**

**de Coordination SUD**

**pour le prochain mandat,**

**en bref**



# Lutte contre les risques d'instrumentalisation de l'aide au développement

Au cours de ces dernières années, une tendance inquiétante consistant à instrumentaliser l'aide au développement a émergé dans les politiques de solidarité internationale de l'Union européenne (UE), notamment au profit de questions politiques, commerciales ou sécuritaires. Le Parlement européen dispose d'un rôle clé pour enrayer cette tendance.

L'instrumentalisation de l'aide au développement (APD) par l'UE pour gérer les migrations est devenue notable depuis plusieurs années. Le Conseil de l'UE a confirmé cette tendance dans des conclusions de 2021, lorsqu'il invitait la Commission « à prendre rapidement des mesures pour assurer des retours effectifs depuis l'UE vers les pays d'origine en utilisant comme levier l'ensemble des politiques, instruments et outils dont l'UE dispose à cet effet, y compris le développement »<sup>9</sup>. Ces orientations se sont illustrées dans le Fonds fiduciaire d'urgence (FFU, 2015) de 5 milliards d'euros, dans le règlement du NDICI qui dédie 10 % des financements aux migrations<sup>10</sup>, ou encore dans les accords passés avec des pays tiers qui conditionnent l'aide à la coopération en matière de retour des personnes migrantes, ce malgré les risques pour les droits humains<sup>11</sup>. Plus récemment, la révision du CFP a amené à réorienter 4,5 milliards initialement dédiés au développement vers la gestion des migrations, posant même des questions sur le plan juridique<sup>12</sup>.

Le consensus européen sur l'aide humanitaire de 2007 définit la vision commune de l'UE et les principes de l'aide humanitaire. Ces principes garantissent une aide basée sur les besoins, sans discrimination. Cependant, des déséquilibres de financement persistent, nécessitant une répartition équitable, y compris pour les crises oubliées. La lutte contre le financement du terrorisme complique l'aide humanitaire, en imposant des sanctions et des restrictions qui entravent les actions et le dialogue avec certaines parties. La lutte contre le terrorisme doit intégrer une exemption humanitaire dans les régimes de sanctions pour préserver l'accès aux populations vulnérables.

Enfin, la politique d'APD de l'UE est influencée par ses priorités politiques et économiques, malgré l'engagement de la diriger vers les pays les plus pauvres. Les critères d'attribution restent souvent opaques et favorisent en priorité les intérêts économiques de l'UE. La stratégie « Global Gateway » est critiquée pour privilégier les intérêts commerciaux et financiers au détriment des objectifs de développement. L'utilisation de l'APD pour attirer des investissements privés tend à bénéficier aux pays à revenu intermédiaire et aux secteurs lucratifs, négligeant les services sociaux de base. Et le rôle dominant du Business Advisory Group (BAG) renforce les inquiétudes sur l'influence du secteur privé européen, risquant de nuire aux acteurs et actrices locales et à la réduction de la pauvreté.

## CE QUE PROPOSE COORDINATION SUD



Scannez ou cliquez pour consulter la note sur l'instrumentalisation de l'aide.

- Renforcer le contrôle sur les projets relatifs aux migrations afin de lutter contre l'instrumentalisation de l'aide et de garantir le respect des droits humains.
- Garantir une action humanitaire exemptée de poursuites, neutre et impartiale, exemptée de toutes restrictions liées aux sanctions internationales et à la réglementation contre le financement du terrorisme.
- Garantir une transparence accrue pour lutter contre le détournement de l'aide au profit d'intérêts privés.



## Un Parlement européen en faveur des objectifs de développement durable

Dimension européenne sur laquelle le Parlement fait office de moteur, la Cohérence des Politiques pour le Développement Durable (CPDD) vise à intégrer les aspects économiques, sociaux, environnementaux et de gouvernance dans les politiques nationales et internationales. Les ODD guident cette approche en utilisant des indicateurs multidimensionnels. Les ODD sont le seul ensemble mondial d'objectifs pour relever les grands défis à venir, favorisant une économie axée sur le bien-être et la durabilité jusqu'en 2030. L'UE doit mettre en œuvre la CPDD pour minimiser les impacts négatifs de ses politiques sur les pays partenaires, en utilisant les ODD comme guide. La CPDD, en particulier, permet de considérer les externalités des politiques européennes lors de leur conception, traitant ainsi les impacts négatifs du modèle économique de l'UE.

Une communication efficace de la CPDD par le Service européen d'action extérieure (SEAE) pourrait améliorer la perception de l'UE dans les pays partenaires et renforcer la confiance des citoyennes et citoyens<sup>13</sup>. Maximiser les impacts positifs de l'UE dans le monde pourrait améliorer les relations avec les pays tiers. De plus, un rapport récent estime que la promotion du commerce durable à l'échelle mondiale, intégrée à la CPDD, pourrait rappor-

ter au moins 133 milliards d'euros par an à l'UE<sup>14</sup>. Ces observations sont le résultat d'une analyse approfondie des méthodologies d'implémentation de la CPDD et sont conformes aux orientations de l'UNEP<sup>15</sup> et de l'OCDE<sup>16</sup>.

L'UNEP et d'autres organismes soulignent l'importance d'intégrer la CPDD dans les politiques pour atteindre l'Agenda 2030. Malgré l'activité de l'UE sur ce front, des lacunes persistent, en particulier au sein de la Commission européenne et du Parlement. Des recommandations ont été formulées pour renforcer cet engagement, notamment en améliorant le rôle des organes tels que la DG INTPA et le Secrétariat Général, ainsi qu'en créant un réseau parlementaire pour intégrer la CPDD dans tous les travaux législatifs<sup>17</sup>. La CPDD est une obligation légale de l'UE, mais le suivi des politiques européennes par rapport à l'Agenda 2030 reste insuffisant, avec un manque d'évaluations d'impact et d'indicateurs. Le Parlement européen et la commission du développement jouent un rôle dans ces évaluations, mais leurs capacités sont limitées. Pour améliorer l'efficacité de la CPDD, un plan stratégique précis avec des objectifs quantifiés, un calendrier et des indicateurs concrets est nécessaire, une perspective partagée par divers organismes et institutions européennes.

### CE QUE PROPOSE COORDINATION SUD



Scannez ou cliquez pour consulter la note sur l'Agenda 2030.

- Mettre en place une gouvernance permettant d'aligner les politiques européennes avec les objectifs de développement durable.
- Assurer un suivi de l'impact des politiques européennes sur les objectifs de développement durable et les pays en développement grâce à des systèmes d'évaluation complets.
- Mettre en place une stratégie européenne ambitieuse en faveur de l'ensemble des objectifs du développement durable.



## Une action humanitaire efficace

Aujourd'hui, l'action humanitaire est menacée par trois phénomènes :

1. La stagnation, voire la diminution des financements disponibles, malgré l'explosion du nombre de personnes nécessitant une aide humanitaire (309,9 millions en juin 2024<sup>18</sup>)
2. Les nombreuses violations du droit international humanitaire, des droits humains, du droit des réfugié-es et des autres normes applicables qui menacent "l'espace humanitaire", qui rendent l'action humanitaire dangereuse pour les populations qui reçoivent l'aide, et pour les personnels qui conduisent les activités (les attaques contre les personnels humanitaires et de santé ont presque doublé entre 2010 et 2021<sup>19</sup>) ;
3. Le trop-plein d'exigences de conformité et de redevabilité des bailleurs qui nuit à la qualité et à l'efficacité de l'aide en retardant les délais de réponses humanitaires et en accaparant des ressources au détriment des activités à destination des populations vulnérables.

Les pouvoirs budgétaires et de contrôle du Parlement en font un rouage essentiel de la politique humanitaire de l'UE, à la fois pour garantir la disponibilité des financements, et pour protéger l'espace humanitaire au sein de la communauté internationale.

Beaucoup d'ONG opèrent dans des environnements visés par des régimes de sanctions internationaux, notamment ceux de l'UE. En entraînant des difficultés de transactions financières et d'acheminement de

matériel vers les territoires qu'ils visent, l'application des sanctions internationales tend à allonger les délais de réponse humanitaire, voire à réduire ou suspendre les activités des ONG. Bien que la lutte contre le financement du terrorisme soit une priorité de l'UE, elle ne doit pas entraver l'action humanitaire. Ainsi, l'introduction systématique d'une exemption humanitaire transversale à tous les régimes de sanctions permet de sanctuariser l'aide humanitaire et préserver l'espace humanitaire de manière forte dans tous les contextes. Parallèlement, la Directive 2024/1226 harmonisant les définitions des activités criminelles liées au blanchiment de capitaux inclue une exemption pour l'aide humanitaire. Cette exemption qui protège l'action humanitaire face à une potentielle criminalisation doit être transposée de manière uniforme par tous les États membres.

La Directive 2018/843 relative à la prévention de l'utilisation du système financier aux fins du blanchiment de capitaux ou du financement du terrorisme étend l'interdiction de mise à disposition de fonds ou de ressources économiques à des entités visées par des mesures de gel des avoirs à toutes personnes morales. Cependant, seules les entités assujetties listées à l'article 2 du texte sont soumises à des obligations de vigilance spécifiques, celles-ci ne comprennent pas les ONG de solidarité internationale. Les ONG sont donc responsables de développer et mettre en œuvre des mesures de prévention et gestion des risques de lutte contre le blanchiment de capitaux et financement du terrorisme en adéquation avec leur mission sociale. Dès lors, les bailleurs de fonds institutionnels de l'UE et des États membres ne peuvent imposer des mesures plus restrictives que ce qui est prévu par la loi.

### CE QUE PROPOSE COORDINATION SUD



Scannez ou cliquez  
pour consulter la note  
sur l'action humanitaire.

- Maintenir le soutien de l'UE à l'action humanitaire.
- S'engager pour le respect du droit international humanitaire et dénoncer les violations qui lui sont faites.
- Soutenir l'introduction d'une exemption humanitaire transversale dans tous les régimes de sanctions autonomes de l'Union européenne et s'engager pour enrayer la criminalisation de l'aide.





## Une politique extérieure européenne ambitieuse en matière d'égalité de genre

L'égalité de genre recule. À ce rythme, il nous faudrait encore trois siècles pour l'atteindre selon l'ONU<sup>20</sup>. Les crises récentes ont particulièrement affecté les femmes, les filles et les minorités de genre. Les femmes et les filles continuent aujourd'hui à faire face à de nombreuses violences basées sur le genre : mariages précoces, violences sexuelles, traite des êtres humains pendant les migrations...<sup>21</sup> Elles sont aussi les premières victimes des conflits armés<sup>22</sup>, des crises climatiques et de l'insécurité alimentaire<sup>23</sup>, en raison de facteurs économiques, sociaux et culturels<sup>24</sup>. Souvent fer de lance des questions d'égalité de genre, le Parlement européen aura un rôle phare à jouer sous cette nouvelle mandature.

Pour réduire les inégalités de genre, il est essentiel de soutenir les organisations féministes locales, qui ont un impact majeur grâce à leur proximité avec les communautés et leur compréhension des normes socio-culturelles<sup>25</sup>. Ces organisations recevaient seulement 0,5 % de l'aide des institutions de l'UE pour l'égalité de genre en 2019 et 2020. Ce manque de soutien financier compromet leurs efforts pour l'égalité de genre, car elles doivent constamment chercher des financements, le plus souvent octroyés à court terme<sup>26</sup>. L'initiative française du Fonds de soutien aux organisations féministes (FSOF), créé en 2019 en France, se distingue par son soutien aux frais de structure et au développement des organisations féministes, et sa flexibilité, pour des finance-

ments adaptés aux besoins locaux. Ce fonds a permis d'augmenter les financements dédiés à l'égalité de genre. En transposer l'approche au niveau européen serait particulièrement pertinent.

La mise en œuvre du troisième plan d'action européen pour l'égalité de genre (Gender Action Plan, ou GAP III), lancé en 2020, et visant à promouvoir l'égalité de genre et l'autonomisation des femmes dans les politiques extérieures de l'UE est entravée par l'absence de rapports annuels détaillés sur sa mise en œuvre, un manque de ressources et de formations, et des objectifs chiffrés peu ambitieux. En 2021, seuls 4% des nouveaux projets étaient spécifiquement axés sur l'égalité de genre, illustrant les défis à relever pour concrétiser les objectifs du GAP III<sup>27</sup>.

La participation et le leadership des filles, adolescentes et femmes dans la vie politique et publique sont essentiels pour atteindre les ODD. Pourtant, la représentation féminine stagne. Selon l'ONU, la parité dans les instances législatives nationales ne sera pas atteinte avant 2063 au rythme actuel. Dans ses orientations stratégiques, l'UE s'engage à renforcer la voix et le leadership des jeunes, en particulier des jeunes femmes et des filles, à travers le Plan d'action pour la jeunesse dans l'action extérieure.

### CE QUE PROPOSE COORDINATION SUD



Scannez ou cliquez pour consulter la note sur l'égalité de genre.

- Créer un fonds européen de soutien aux organisations féministes locales.
- Renforcer les moyens financiers et humains de la Commission européenne et de ses services pour promouvoir une politique étrangère féministe.
- Impliquer les femmes et les filles dans la gouvernance de l'action extérieure de l'UE.



## Des financements européens suffisants et adaptés aux besoins des populations locales

Le Consensus européen pour le développement de 2017 qui guide la coopération de l'UE avec les pays en développement souligne l'engagement collectif de l'UE à consacrer 0,7 % du RNB à l'APD. Avec l'augmentation des besoins de financement de la solidarité internationale, le déficit de financement des objectifs de développement durable est passé de 2 500 milliards de dollars avant la pandémie à 3 900 milliards de dollars en 2023<sup>28</sup>. Le Parlement européen précédent insistait sur l'importance de respecter cet engagement historique. À la fin de 2023, 90 % du budget de l'UE et 75 % des marges initiales du CFP 2021-2027 ont été utilisés ou affectés pour répondre aux nouveaux besoins et aux crises inattendues. Lors de la révision du CFP 2021-2027, seuls 3,1 milliards d'euros ont été ajoutés au titre dédié, mais la totalité de ces financements ont été fléchés vers les migrations<sup>29</sup>.

Au-delà du volume des financements mobilisés, l'APD doit être utilisée de manière optimale pour garantir son efficacité. Coordination SUD propose 3 principaux axes d'amélioration :

1. Pour les pays les moins avancés (PMA), 13 % de la population mondiale pour 1,3 % du PIB mondial<sup>30</sup>, qui ne reçoivent que 18,4 % de l'APD bilatérale de l'UE<sup>31</sup>, il est recommandé d'allouer 50 % de l'APD bilatérale à ces pays, principalement sous forme de dons pour ne pas aggraver leur dette.
2. Pour les services sociaux de base (SSB), tels que l'eau, l'assainissement, l'éducation et la santé, qui bénéficient actuellement de seulement 20 % de l'APD, Coordination SUD préconise d'en augmenter la part à 50 % pour améliorer les conditions des populations vulnérables.
3. En matière de transparence et de redevabilité, le Parlement européen appelait lors de son dernier mandat à plus de transparence de la part de la Commission, en utilisant des indicateurs diversifiés et en partageant ces informations avec le public<sup>32</sup>.

Le Consensus européen sur le développement de 2017 reconnaît le rôle crucial des organisations de la société civile (OSC) dans la promotion des droits humains et de la démocratie. Les partenariats stratégiques entre ONG internationales et locales renforcent leur impact et leur plaidoyer. Le soutien à leur droit d'initiative favorise des approches novatrices, renforçant l'efficacité de l'aide publique au développement<sup>33</sup>. Les OSC, agiles et indépendantes, interviennent efficacement dans des zones vulnérables, avec une gestion rigoureuse et une traçabilité des financements<sup>34</sup>. Coordination SUD plaide pour une augmentation des financements européens directement alloués aux OSC, pour atteindre au moins 15 % de l'ensemble des financements. Il est aussi crucial de favoriser l'accès des petites organisations à ces financements, car elles complètent efficacement les actions de grande envergure et renforcent les liens entre les citoyens européens.

### CE QUE PROPOSE COORDINATION SUD



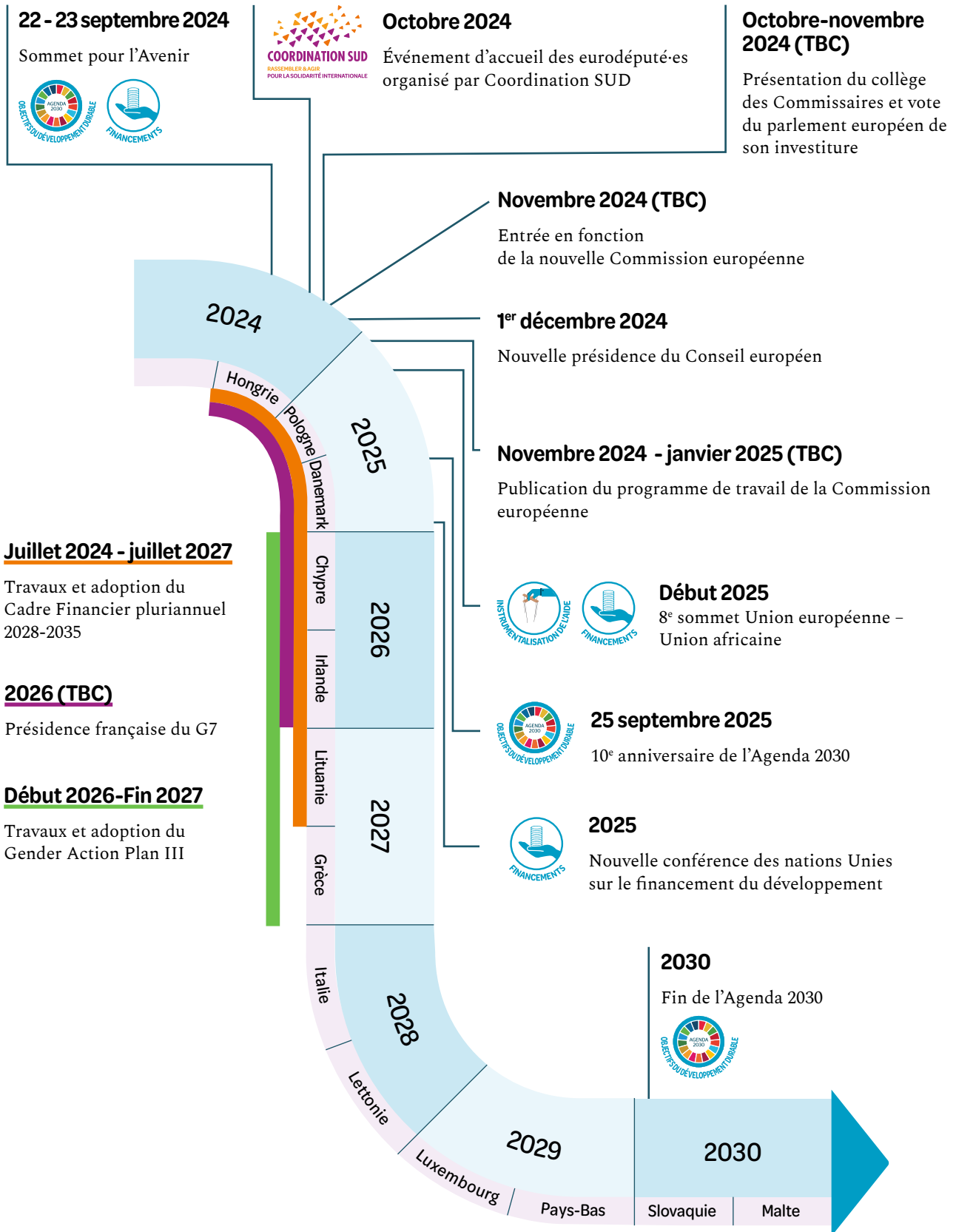
Scannez ou cliquez  
pour consulter la note  
sur les financements.

- Œuvrer pour une aide au développement à la hauteur des défis mondiaux et pour le respect des engagements européens.
- Renforcer la qualité de l'aide aux bénéficiaires des populations les plus vulnérables.
- Favoriser l'accès aux financements à toutes les ONG et soutenir leur pouvoir d'initiative et d'innovation.



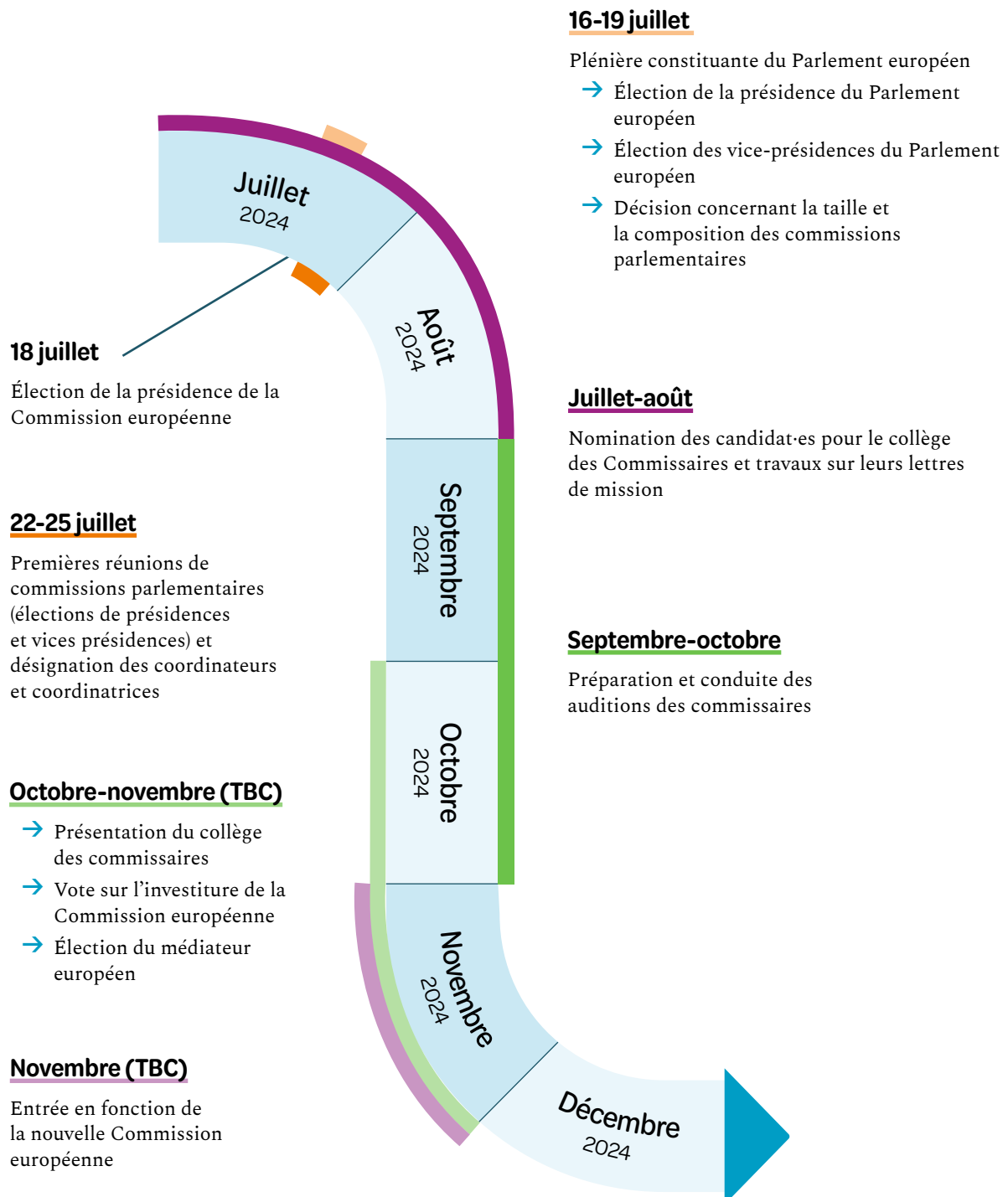
**Outils  
et  
moments clés**

# Les grandes échéances du mandat pour Coordination SUD





# Renouvellement des institutions européennes



# Adoption du cadre financier pluriannuel 2028-2035<sup>35</sup>

## En amont, que peut faire le Parlement ?

- ✓ Adoption de résolutions visant à influencer la proposition de la Commission

### Septembre 2024

Publication des analyses d'impact et ouverture des consultations

#### Que peut faire le Parlement ?

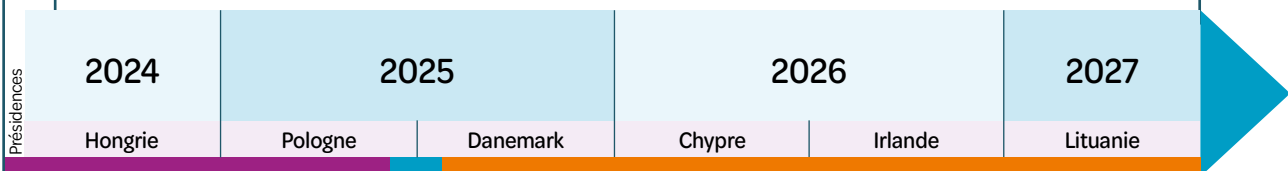
- ✓ Adoption de résolutions visant à influencer la proposition de la Commission
- ✓ Influence interpersonnelle des acteurs et actrices de la Commission européenne

### Juillet 2027

Approbation du CFP par le Parlement européen.

#### Que peut faire le Parlement ?

- ✓ Vote pour ou contre en commission BUDG en fonction des résultats des travaux du Conseil de l'UE
- ✓ Vote pour ou contre en plénière en fonction des résultats des travaux du Conseil de l'UE



## Juin 2024 – début 2025

Tractation interministérielles en France pour déterminer les priorités françaises et création de coalitions avec les autres États membres sur certains sujets

#### Que peut faire le Parlement ?

- ✓ Mise à l'Agenda (RS, tribunes, médias, etc.)
- ✓ Influence informelle des travaux de la Commission européenne

## Mai - juin 2025

Publication de proposition de CFP de la CE

## Juin 2025 - juillet 2027

Négociations parlementaires et inter-institutionnelles

#### Que peut faire le Parlement ?

- ✓ Adoption de résolutions visant à influencer les travaux du Conseil de l'UE
- ✓ Influence interpersonnelle des acteurs et actrices du Conseil de l'UE

COMMISSION RESPONSABLE	TYPE DE PROCÉDURE LÉGISLATIVE
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Commission des budgets (BUDG)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Procédure législative spéciale<sup>36</sup> (« <i>consent procedure</i> »<sup>37</sup> ou « procédure d'approbation » (APP))</li> <li>• Le Parlement peut accepter ou rejeter une proposition législative à la majorité absolue, mais il ne peut pas amender la proposition</li> <li>• Base législative : Article 312 Traité sur le fonctionnement de l'UE<sup>38</sup></li> </ul>

# Adoption de l'instrument NDICI ou d'un instrument similaire<sup>39</sup>

## Juillet 2025 - juillet 2027

Négociations parlementaires et inter-institutionnelles

### En amont, que peut faire le Parlement ?

- Identification des besoins et demandes des organisations du secteur de la solidarité internationale

### Septembre 2024

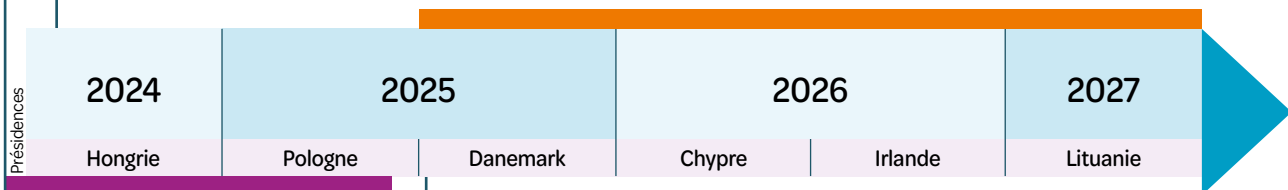
Publication des analyses d'impact et ouverture des consultations

### Que peut faire le Parlement ?

- Adoption de résolutions visant à influencer la proposition de la Commission
- Influence interpersonnelle des acteur·ices de la Commission européenne

### Que peut faire le Parlement ?

- Désignation de la ou des commissions compétentes
- Désignation des rapporteurs et rapporteures fictif·ves
  - Positionnements stratégiques (rapporteur·es)
- Travaux en Commissions (+ de 6 mois) :
  - Amendement, communication, votes, influence de rapporteur·es
- Vote en plénière :
  - Influence de votes de groupe propres et des autres et amendements de groupe
- Début des trilogues
- Lectures du Parlement européen et du Conseil de l'UE
  - Adoption du texte



## Juin 2024 – début 2025

Tractation interministérielles en France pour déterminer les priorités françaises et création de coalitions avec les autres États membres sur certains sujets

### Que peut faire le Parlement ?

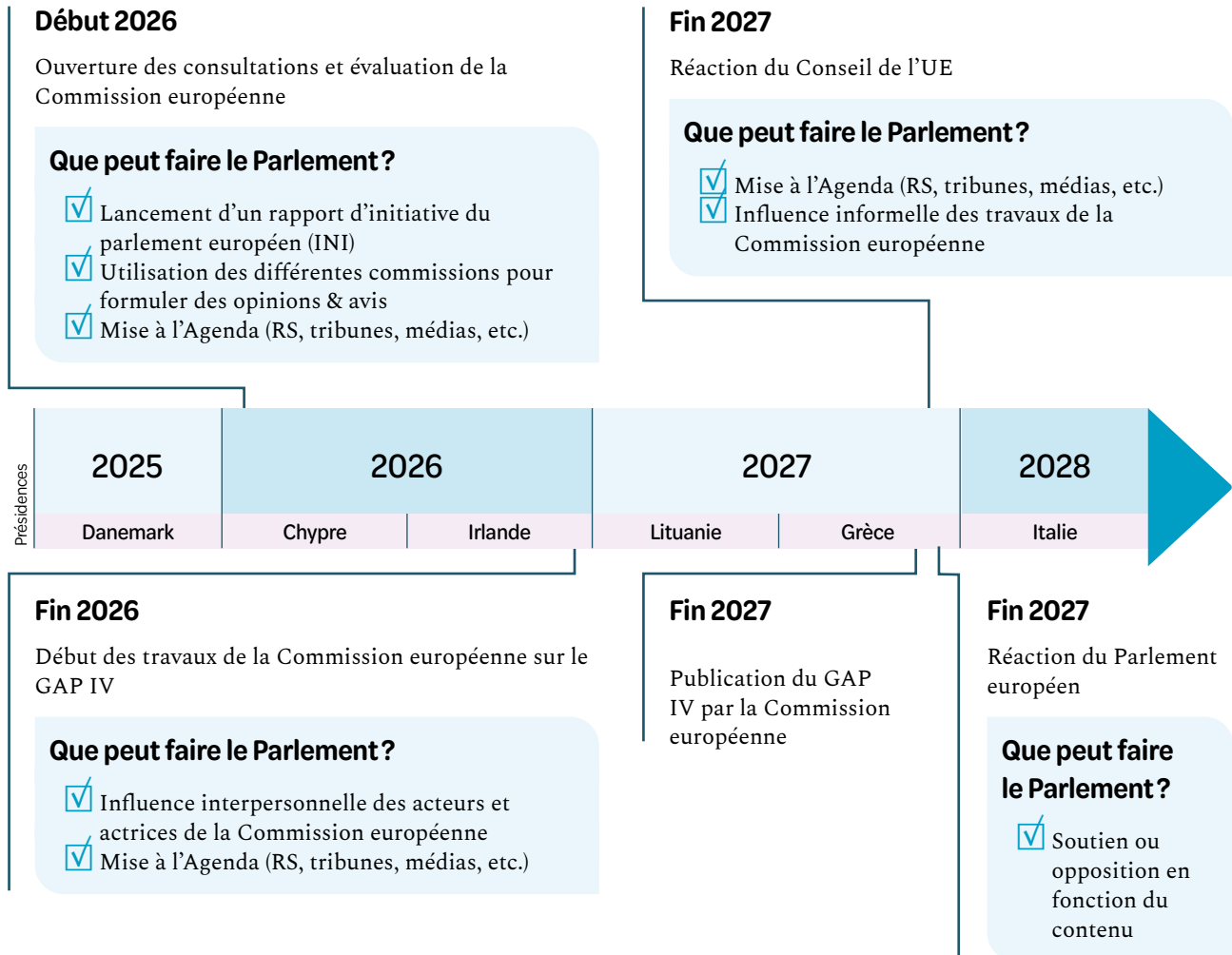
- Mise à l'Agenda (RS, tribunes, médias, etc.)
- Influence informelle des travaux de la Commission européenne

## Juillet 2025

Publication des règlements sectoriels

COMMISSIONS RESPONSABLES	TYPE DE PROCÉDURE LÉGISLATIVE
<ul style="list-style-type: none"> <li>Commission des affaires étrangères (AFET)</li> <li>Commission du développement (DEVE)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Procédure législative ordinaire (COD)</li> <li>Le Parlement européen et le Conseil de l'UE examinent, amendent et adoptent conjointement une proposition législative présentées par la Commission européenne<sup>40</sup></li> <li>Article 294 traité sur le fonctionnement de l'UE</li> </ul>

# Adoption du GAP IV<sup>41</sup>



COMMISSIONS RESPONSABLES	TYPE DE PROCÉDURE <sup>42</sup>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Commission du développement (DEVE)</li> <li>• Commission des droits de la femme et de l'égalité des genres (FEMM)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Communication de la commission européenne</li> <li>• Les communications présentent généralement de nouveaux programmes stratégiques : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Soutien possible à travers un rapport et une résolution du Parlement européen</li> <li>- Soutien possible à travers des conclusions du Conseil, qui peuvent être également des conclusions de la présidence du Conseil de l'UE</li> </ul> </li> <li>• Hors de la nomenclature de l'article 288 TFUE (acte atypique non prévu par les traités)<sup>43</sup></li> </ul>



# Notes de fin

---

1. Banque Mondiale (2024), [Pauvreté](#), Consulté le 12 juin 2024.
2. World Food Programme (2023), [Une crise alimentaire mondiale](#), Consulté le 12 juin 2024.
3. World Health Organization (2023), [Des milliards de personnes laissées pour compte sur la voie vers la couverture sanitaire universelle](#), 18 septembre.
4. Sondage Harris Interactive pour l'Agence française de développement, Avril 2024
5. Focus 2030 (2024), [Sondage : Quelles opinions citoyennes sur le rôle de l'Union européenne en matière de développement international en France, Italie et Allemagne en amont des élections ?](#), 25 mars.
6. Focus 2030 (2024), [Sondage : Quelles opinions citoyennes sur le rôle de l'Union européenne en matière de développement international en France, Italie et Allemagne en amont des élections ?](#), 25 mars.
7. Focus 2030 (2022), [Les interdépendances planétaires vues par les Français.es](#), 9 novembre.
8. Données Banque Mondiale, Avis de juin 2023 du Conseil Economique, Social et Environnemental (CESE), [Développement solidaire et lutte contre les inégalités mondiales : se donner les moyens d'agir](#).
9. European Policy Centre (2023), [Funding the EU's external migration policy: "Same old" or potential for sustainable collaboration ?](#), 3 Avril. 2024
10. Journal officiel de l'Union européenne (2021), [Règlement \(UE\) 2021/947 du Parlement européen et du Conseil établissant l'instrument de voisinage, de coopération au développement et de coopération internationale — Europe dans le monde, modifiant et abrogeant la décision no 466/2014/UE du Parlement européen et du Conseil et abrogeant le règlement \(UE\) 2017/1601 du Parlement européen et du Conseil et le règlement \(CE, Euratom\) no 480/2009 du Conseil](#), 14 Juin, p.23.
11. Oxfam International (2023), [Du développement à la dissuasion? Dépenses en lien avec les questions migratoires dans le cadre de l'Instrument de voisinage, de coopération au développement et de coopération internationale \(IVDCI\) de l'UE](#), Septembre 2023.
12. Global Citizen (2024), [Who will be the EU in the world of tomorrow ?](#), Février 2024
13. Directorate-general for external policies (2022), [Enhancing policy coherence for development](#), Novembre, p.45.
14. EPRS (2023), [Increasing European added value in an age of global challenges](#), February, European Parliament.
15. United Nations Environment Program
16. Directorate-general for external policies (2022), [Enhancing policy coherence for development](#), Novembre, p.18
17. Directorate-general for external policies (2022), [Enhancing policy coherence for development](#), Novembre
18. <https://humanitarianaction.info/> 26 juin 2024
19. International NGO Safety Organisation (2023), [Global 2022 NGO incident overview](#). Reliefweb. 18 Août
20. ONU Femmes (2022), [Progrès vers la réalisation des objectifs du développement durable. Gros plan sur l'égalité des sexes 2022](#), Département des affaires économiques et sociales.
21. [Dix millions de filles supplémentaires risquent d'être mariées durant leur enfance à cause de la Covid-19](#). (2022, 8 mars), ONU Info
22. [Les droits des femmes, premières victimes des conflits](#). (2022, 25 mai). Oxfam International
23. [Gender and food security and nutrition](#) (fao.org)
24. Osman-Elasha, B. (s. d.). [Les femmes... dans le contexte des changements climatiques](#), www.un.org
25. Féministes en action (2022), [Une étude sur les mobilisations et besoins des organisations féministes des pays des Suds](#)
26. Ecdpm (2021), [The EU's gender action plan: Principle and practice](#), October.
27. Maria Regleron Eva Luna Maes (2023). [Implementing the EU Gender Action Plan III: Turning ambition into impact ?](#), CONCORD Europe, Juin.
28. OCDE (2022), [Global Outlook on Financing for Sustainable Development 2023: No Sustainability Without Equity \(Perspectives mondiales en matière de financement pour le développement durable en 2023: pas de durabilité sans équité\)](#), Éditions OCDE, Paris, Novembre.
29. Conseil européen (2024), [Réunion extraordinaire du Conseil européen \(1er février 2024\) – Conclusion](#), 1er février.
30. [À propos des pays les moins avancés](#) (un.org)
31. OCDE (2023), [Les profils de coopération au développement](#), Éditions OCDE, Paris, (consultée le 13 juin 2024).
32. Parlement européen (2022), [Résolution du Parlement européen du 24 novembre 2022 sur la future architecture financière européenne pour le développement](#), 24 novembre.
33. OCDE (2018), France 2018, [Examens de l'OCDE sur la coopération pour le développement](#), Éditions OCDE, Paris
34. Coordination SUD (2018), [Pour une augmentation des financements publics des ONG françaises](#), octobre.
35. [Procédure d'adoption du CFP 2021-2027](#)
36. [Procédure législatives spéciales](#)
37. [Consent procedure](#)
38. Official Journal of the European Union (2016), [Consolidated versions of the Treaty on European Union and the treaty of the Functioning of the European Union](#), 7 June, article 312.
39. [Procédure d'adoption du NDICI](#)
40. [Procédure législative ordinaire](#)
41. [Procédure d'adoption du GAP III](#)
42. Selon la dernière procédure
43. Les actes atypiques

# Acronymes utilisés

---

**AAP:** Consent Procedure

**AFET:** Commission des Affaires étrangères

**APD:** Aide publique au développement

**BAG:** Business Advisory Group

**BCE:** Banque centrale européenne

**BUDG:** Commission des budgets

**CAD:** Comité d'aide au développement

**CE:** Commission européenne

**CFP:** Cadre financier pluriannuel

**COD:** Procédure législative ordinaire

**CPDD:** Cohérence des politiques pour le développement durable

**DEVE:** Commission du développement

**DG INTPA:** Direction générale pour les partenariats internationaux

**FEMM:** Commission des droits des femmes et de l'égalité des genres

**FFU:** Fonds fiduciaire d'urgence

**FSOF:** Fonds de soutien aux organisations féministes

**GAP:** Gender Action Plan

**GG:** Global Gateway

**NDICI:** Neighbourhood, Development and International Cooperation Instrument

**OCDE:** Organisation de coopération et de développement économique

**ODD:** Objectifs de développement durable

**OSC:** Organisation de la société civile

**PMA:** Pays les moins avancés

**RS:** Réseaux sociaux

**SEAE:** Service européen d'action extérieur

**SSB:** Services sociaux de base

**TFUE:** Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne

**UE:** Union européenne

**UNEP:** United Nations Environment Program

**Directeur de publication**

Jérôme Fauré, Coordination SUD

**Coordination éditoriale**

Marie-Pierre Liénard, Coordination SUD

**Rédacteur**

Nicolas Paris, Coordination SUD

**Conception graphique**

Maude de Goër

**Crédits couverture**

©European Union 2024

[www.coordinationsud.org](http://www.coordinationsud.org)

Juillet 2024

En partenariat  
avec



La version numérique de ce document a été optimisée pour être lue correctement par des lecteurs d'écrans.



# Rassembler & agir pour la solidarité internationale

**COORDINATION SUD**  
14 passage Dubail · 75010 Paris  
Tél: 01 44 72 93 72  
[www.coordinationsud.org](http://www.coordinationsud.org)